

## Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h*

*Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.*

**Présents :** Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

**Pouvoirs :** Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION 6.1/2021-017

#### OBJET: SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Réduction de la vitesse à 30km/h sur tout le territoire communal

**Carlos VALERO informe** le conseil municipal

- ▶ La commission sécurité routière communale souhaite protéger la population et particulièrement les personnes âgées, les cyclistes et les enfants contre les nombreux excès de vitesse constatés,
- ▶ La commission a proposé un dispositif de sécurisation de la RD218, en lien avec les services de l'agence routière départementale via la mise en place de cases de stationnement et chicanes en alternance,
- ▶ La commission souhaite étendre la réduction de vitesse à l'ensemble du territoire intra communal à l'image des recommandations nationale et européenne.

**Carlos VALERO rappelle**

- ▶ Le RD403 fait l'objet d'une évaluation d'une action d'interdiction du trafic des poids lourds, hors desserte locale. Pour ce faire, les services du département ont installé une signalisation verticale de rappel tout au long de l'axe Varennes-sur-Seine/Darvault.

**Carlos VALERO propose**

- Une limitation de la vitesse maximale fixée à 30 km/h sur tout le territoire de la commune dans l'intra village, hameaux compris, la RD403 restant à 50 km/h pour assurer la fluidité du trafic.
- De demander au Département de considérer la portion située entre les maisons de la Fondoire et le premier plateau situé au niveau de la STEP comme un zone à compétence communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à la majorité des membres présents et représentés (1 contre Franck Étancelin ; 1 abstention Aurélie Cadin)

- La réduction de la vitesse à 30km/h sur tout le territoire intra-communal,
- La prévision des dépenses nécessaires au budget primitif,
- La sollicitation du département pour considérer la portion située entre les maisons de la Fondoire et le premier plateau situé au niveau du monastère des Amis de Karen comme un zone à compétence communale.
- **L'engagement d'une sollicitation du département au titre des amendes de police 2021.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 22 mars 2021,  
Acte rendu exécutoire après publication, le 23 mars 2021,  
Le maire, François DEYSSON